

MODALITES D'EVALUATION DES COURS A OPTION

PRESENCE

Malgré le terme « option », ces cours **ne sont pas facultatifs** et font partie intégrante du curriculum. Une présence de 80% est requise pour pouvoir se présenter à l'examen. L'étudiant qui, sans raison, n'aurait pas suivi le cours à 80%, devra refaire son année.

REPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL

La charge de travail est de 10% du temps total, donc une demi journée (4h.). Ceci peut être la présence de l'étudiant-e pendant tout ce temps, ou une présence partielle avec un travail personnel.

EXAMEN

Toute option doit être « sanctionnée » par une évaluation sérieuse du travail de l'étudiant-e (la présence n'est pas suffisante comme moyen unique d'évaluation).

Le cours à option donne droit à 3 crédits ECTS.

Les notes sont données au quart de bonne.

La note de réussite est 4.

La note obtenue à la fin de chaque semestre sera communiquée aux étudiant(e)s par le secrétariat des étudiants, par affichage et sur internet (accès restreint).

En cas d'échec, une session de rattrapage doit être organisée pendant la session des examens de rattrapage des contrôls continus du mois d'août.